

**ARAB COMMISSION FOR HUMAN RIGHTS
COMMISSION ARABE DES DROITS HUMAINS**



International NGO in special Consultative Status with the Economic and Social Council of the United Nations

Conseil des Droits de l'homme, 10^e session ordinaire

Point 6: Adoption des rapports de l'EPU- Israël

Palais des Nations, Jeudi 19 mars 2009, matin

Monsieur le Président,
Honorables délégués,

La *Commission arabe des droits humains* regrette que l'Etat objet de l'examen n'ait pas jugé utile d'apporter ses réponses, a temps, aux recommandations de cette honorable Assemblée. Cette pratique regrettable ne permet à notre jeune Conseil d'accomplir convenablement sa mission. Cette attitude de non coopération et ce manque de communication réduit, malheureusement, les possibilités d'échange et limite, de ce fait, la portée même de l'examen périodique universel.

Il nous est donc difficile dans ces conditions de commenter le rapport. Pourtant, le dialogue constructif fut riche et encourageant. Et le Conseil a pu dépasser, lors de ce débat, ses clivages classiques. Outre les pays arabes, musulmans, africains, asiatiques ou latino-américains, des pays occidentaux, notamment européens, ont exprimé leurs inquiétudes et ont formulé des demandes réalisables et mesurables, pour mettre fin aux violations chroniques et massives subies par le peuple palestinien, qui vit les affres de l'occupation israélienne depuis la naissance même du corpus international des droits de l'homme, il y a 60 ans.

Nous regrettons aussi qu'en dépit de la recommandation de l'Irlande 100-2 (Prendre toutes les mesures nécessaires pour honorer l'ensemble de ses obligations au titre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en ce qui concerne Gaza), l'Etat hébreu a accentué son blocus sur la bande de Gaza et que son armée a commis des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité contre les populations civiles de cette enclave, confinée entre un blocus inhumain et criminel et le déluge des bombes israéliennes, des semaines durant, sans aucune possibilité de fuir l'horreur.

Nous exprimons la plus vive inquiétude face à la montée de l'extrême droite israélienne et son accès aux commandes de l'Etat, avec son discours de haine, de purification ethnique et d'extermination et d'expulsion des arabes palestiniens, chrétiens et musulmans. L'antisémitisme, anti arabe, de certains chefs religieux et politiques, doit appeler le désaveu et la condamnation de toute la communauté internationale.

Le comportement de l'Etat hébreu, comme puissance occupante est en totale contradiction avec les obligations du droit international des droits de l'homme et le droit humanitaire international, mais il est contraire au principe même son l'adhésion à l'organisation des Nations unies. Cette adhésion fut assorti, en son temps, par des conditions que l'Etat hébreu n'a jamais cherché à honorer.

Pour conclure, Monsieur le Président,

Si les chefs actuels de l'Etat hébreu sont incapables de paix aujourd'hui, ils ne doivent pas compromettre la paix de demain. Le mur de séparation, les routes de ségrégation, le morcellement des territoires palestiniens, les atteintes chroniques aux libertés religieuses des arabes chrétiens et des musulmans, les appels à l'expulsion des palestiniens, ne compromettent pas seulement la paix aujourd'hui, mais elles hypothèquent le droit des générations futures de résoudre le problème.

Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de rêver qu'un jour, les palestiniens disposeront, de leur Etat indépendant, souverain, à l'instar de toutes les Nations qui composent notre Humanité multiple.

Je vous remercie
Abdel Wahab Hani
Représentant permanent à Genève